

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le **10** du mois de **décembre** à **19h00**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Serge ZURITA, Maire.

Présents : M. Franck ENJUMET, M. Christophe GAILLARD, M. Didier ERAMBERT, M. Michel FLECHELLE, M. Jérôme HEQUETTE, M. Fabrice LAURAIN, M. Ludovic RODRIGUES, Mme Karine TORRES, Mme Stéphanie WEBER.

↳ formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nathalie NETO, Mme Valérie DELAMARE donne procuration à MMe K. TORRES, M. Franck DELAMARE donne procuration à M. F. LAURAIN.

Absente : Mme Lucie MAESTRI.

M. Didier ERAMBERT a été élu secrétaire

Délibération n°1 : Tarifs Cantine et Garderie au 1^{er} janvier 2026

Le Maire expose à l'assemblée que la fréquentation importante des services de cantine, et de garderie nécessite des moyens humains conséquents et que les taux d'inflation subis sur 2024 et 2025 impactent les dépenses de fonctionnement en matière notamment de denrées alimentaires, d'hygiène, de produits d'entretien et de maintenance des équipements.

Aussi, afin de garantir une bonne gestion financière, il est nécessaire de limiter partiellement les coûts des activités périscolaires restants à la charge de la commune, en proposant une augmentation des tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de porter, à compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs comme suit :

Tarifs de cantine et de garderie applicables au 1/01/2026		
Repas enfant	Saint-Castin : 3,98 €	Extérieurs : 4,55 €
Repas adulte	6,00 €	
Garderie journalière matin	1,73 €	
Garderie journalière soir	2,06 €	
Garderie journalière matin et soir	3,45 €	
Forfait mensuel garderie (supérieur ou égal à 11 jours) :		
Matin	18,39 €	
Soir	21,63 €	
Matin et Soir	37,86 €	
Garderie journalière matin + Forfait soir		≤ 37,86 €
Garderie journalière soir + Forfait matin		
Forfait pénalité de retard garderie		20 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Serge ZURITA